

ANNEXE 1 : Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

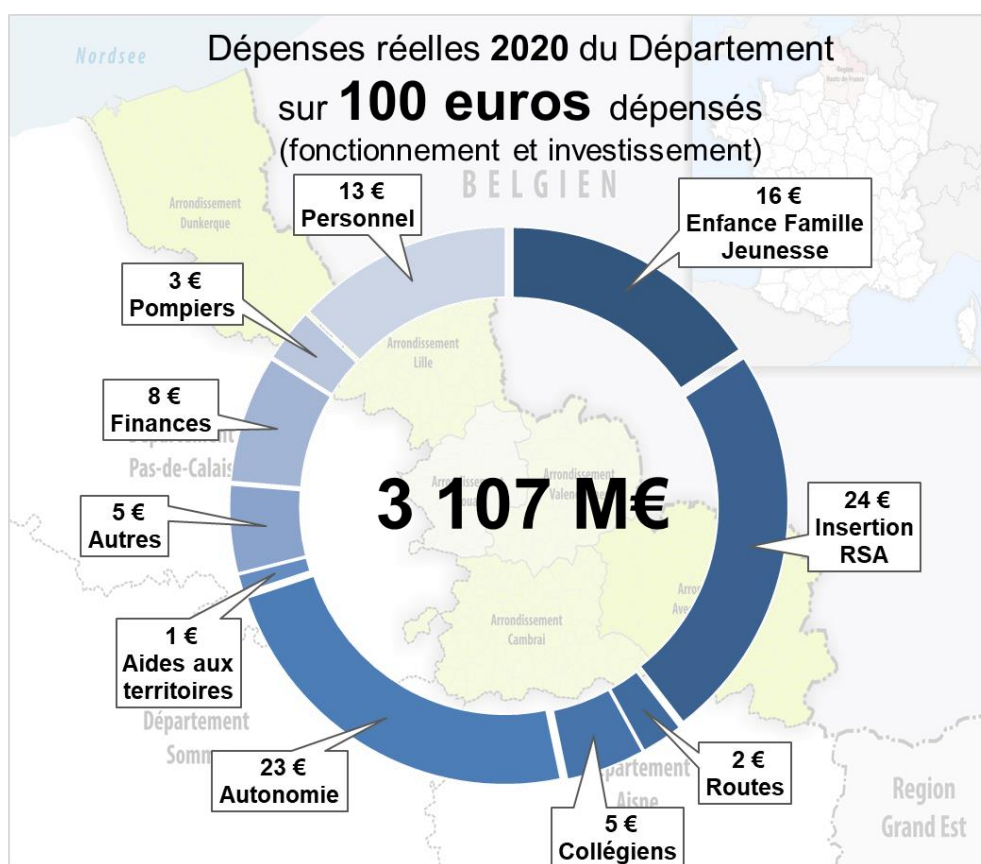
		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	TOTAL	3 005 M€	2 823 M€
	Hors résultats reportés	2 924 M€	2 823 M€
	Ordre	17 M€	138 M€
	Réal	2 907 M€	2 685 M€
	<i>Intérêts</i>		18 M€
	<i>hors intérêts</i>	2 907 M€	2 668 M€
	<i>Résultats reportés</i>	81 M€	
Investissement	TOTAL	468 M€	577 M€
	Hors résultats reportés	374 M€	483 M€
	Ordre	182 M€	61 M€
	Réal	192 M€	422 M€
	<i>Gestion active de la dette</i>		
	<i>Capital de dette</i>	145 M€	152 M€
	<i>Hors dette</i>	47 M€	270 M€
	<i>Résultats reportés</i>	94 M€	94 M€
Total hors résultats reportés		3 392 M€	3 400 M€
Ordre		199 M€	199 M€
Réal		3 099 M€	3 107 M€
Epargne de gestion		239,2	
Epargne brute		221,2	
Epargne nette		69,5	

I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2020 à **3 107 M€**. Elles sont en augmentation de 4,6 % par rapport à 2019.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (422 M€)**, dont 270 M€ de dépenses réelles d'investissement et 152 M€ de remboursement en capital de la Dette
- **Section de fonctionnement (2 685 M€) :**
 - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 039 M€, soit 38,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 681 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
 - 246 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
 - 112 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
 - o Versement des intérêts de la dette : 18 M€ ;
 - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 398,3 M€.



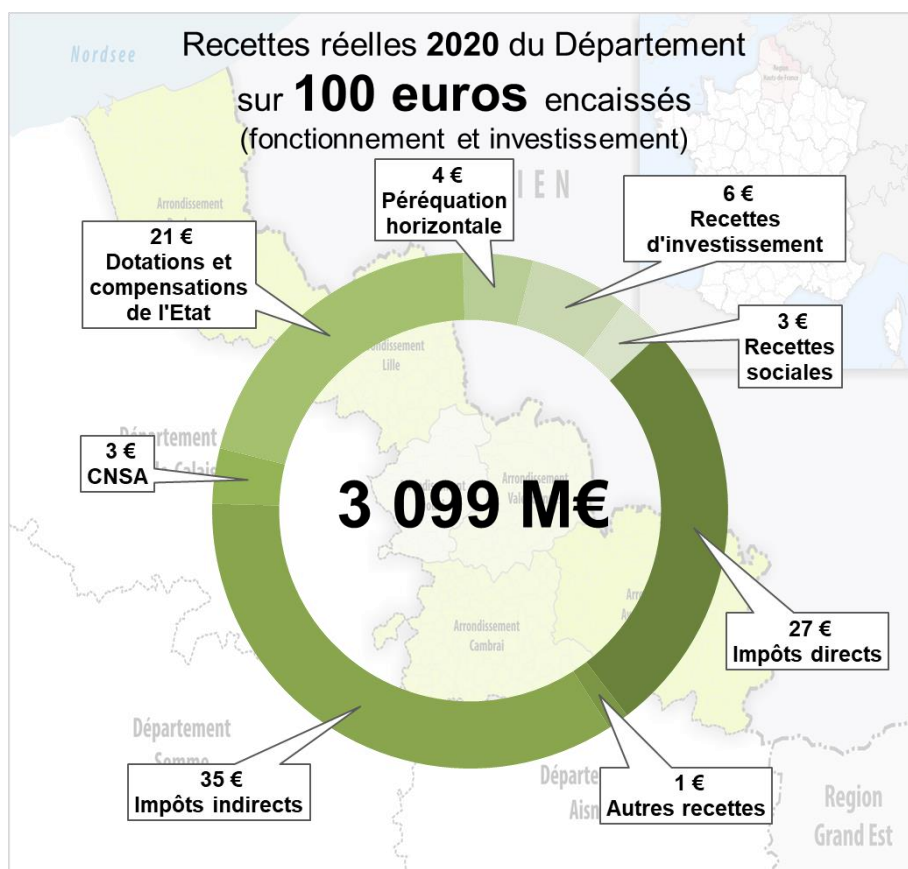
II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2020 à **3 099 M€**. Elles sont en augmentation de 2,5 % par rapport à 2019.

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

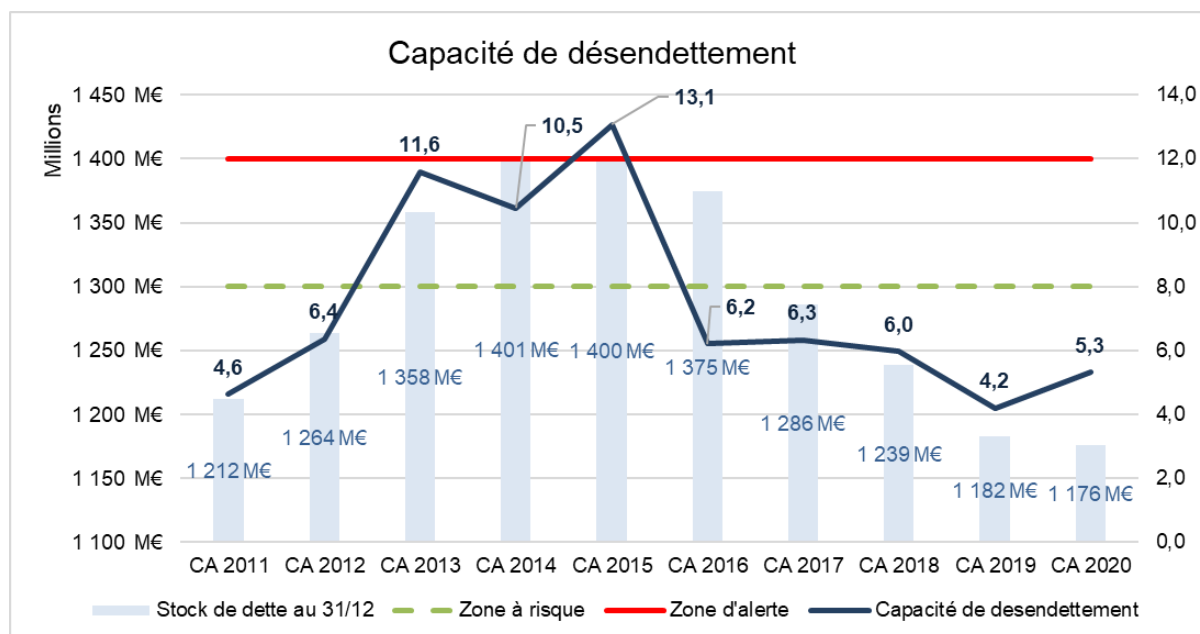
- **Section d'investissement (192 M€) dont :**
 - o Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 23 M€ ;
 - o Dotations de l'Etat (DDEC) : 13 M€ ;
 - o Emprunt : 145 M€.

- **Section de fonctionnement (2 907 M€) dont :**
 - o Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 157 M€ ;
 - o Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 367 M€ ;
 - o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 478 M€ ;
 - o Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 520 M€ ;
 - o Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 351 M€ ;
 - o Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 318 M€.

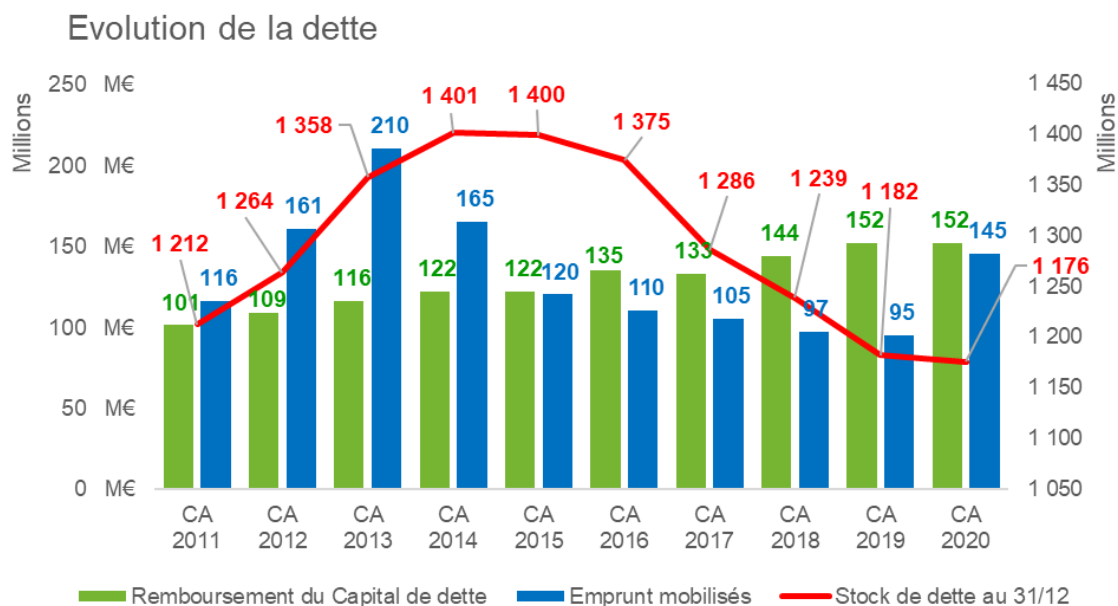


III – L'endettement

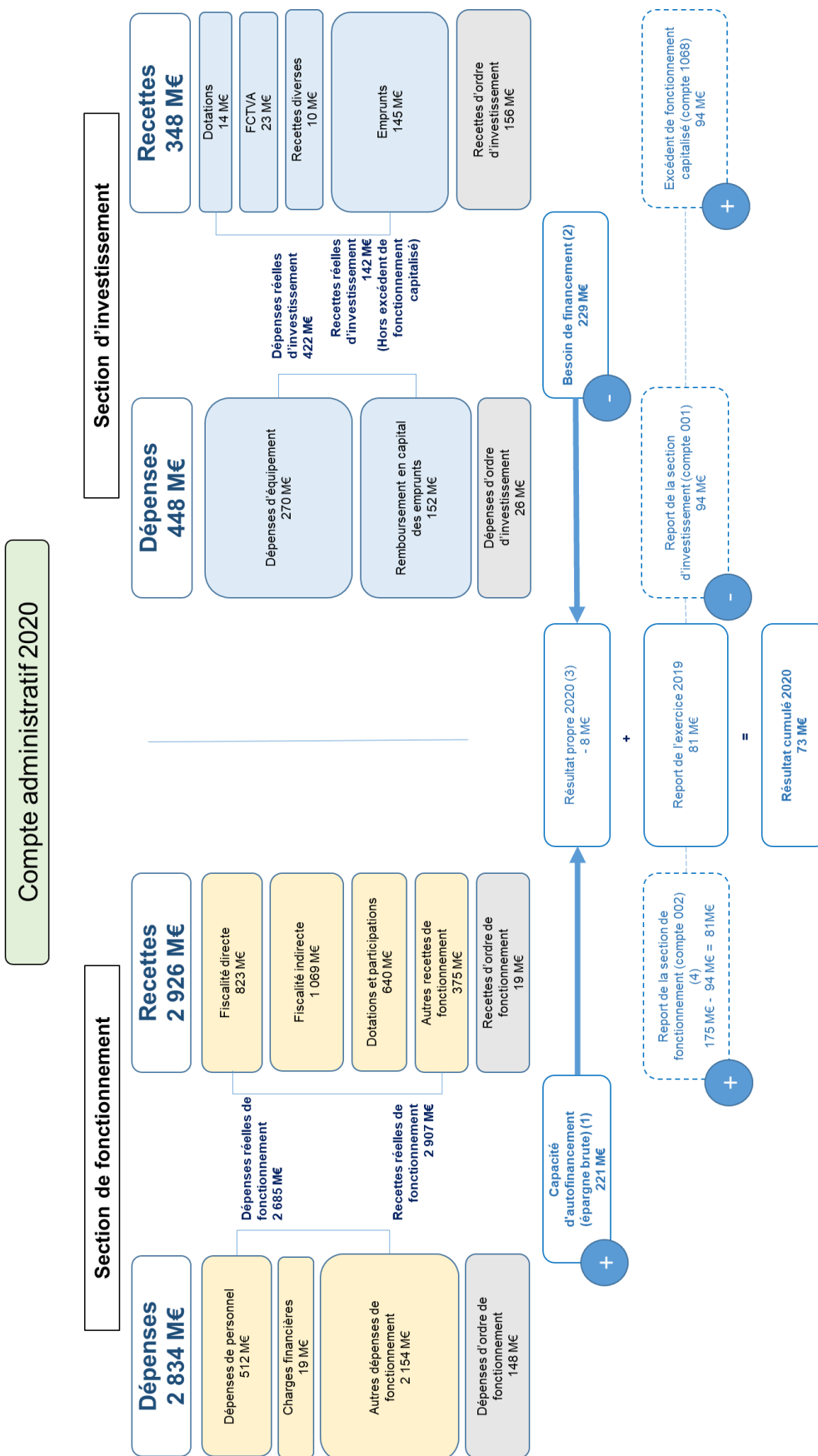
Au 31 décembre 2020, la dette du Département s'élève à 1 176 M€, soit une diminution de 0,6 % en un an (1 182 M€ au 31 décembre 2019) grâce à la stratégie de désendettement mise en place par le Département.



La diminution de l'encours de dette est rendue possible par la restauration de l'épargne, permettant ainsi de conserver un niveau d'investissement élevé, en mobilisant moins de dette que le capital remboursé.



ANNEXE 2 : Schéma synthétique du CA 2020



(1) Recettes réelles de fonctionnement n – Dépenses réelles de fonctionnement n
 (2) Recettes réelles d'investissement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé) – Dépenses réelles d'investissement n
 (3) Résultat réel de fonctionnement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé) – Résultat réel d'investissement n (besoin de financement)
 (4) Reprise du résultat de l'exercice n-1. Le report correspond à la différence entre l'excédent de fonctionnement n-1 (175 M€) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) (94 M€). L'excédent de fonctionnement n-1 doit obligatoirement être affecté, lors du budget supplémentaire, à la couverture du déficit d'investissement (besoin de financement) n-1 (compte 001). Le reliquat de l'excédent de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement n-1 – couverture obligatoire du déficit d'investissement n-1) (81 M€) peut être conservé en section de fonctionnement (compte 002) ou être également affecté en section d'investissement (compte 1068). En l'espèce, il est maintenu en section de fonctionnement.

ANNEXE 3 : L'évolution des crédits votés en 2020 et leur réalisation

Les taux de réalisation du Budget Primitif (BP) 2020, proches de 100 % en fonctionnement, et autour de 95 % en dépenses d'investissement, révèlent à la fois la grande sincérité des prévisions budgétaire et l'impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres en 2020.

	BP	CO	CA	Taux de réal / BP	Taux de réal / CO
Recettes de fonctionnement	2 882 704 961 €	2 933 194 810 €	2 906 720 899 €	100,8%	99,1%
Dépenses de fonctionnement	2 691 965 246 €	2 714 782 576 €	2 685 475 050 €	99,8%	98,9%
<i>Intérêts</i>	19 000 000 €	19 700 000 €	17 966 264 €	94,6%	91,2%
<i>Hors intérêts</i>	2 672 965 246 €	2 695 082 576 €	2 667 508 786 €	99,8%	99,0%
<i>Hors intérêts et hors RSA</i>	2 012 965 246 €	2 015 082 576 €	1 986 476 687 €	98,7%	98,6%
Recettes d'investissement	234 373 885 €	246 286 847 €	192 333 825 €	82,1%	78,1%
<i>Emprunts</i>	171 000 000 €	175 083 503 €	145 000 000 €	84,8%	82,8%
<i>Hors emprunts</i>	63 373 885 €	71 203 344 €	47 333 825 €	74,7%	66,5%
Dépenses d'investissement	444 113 600 €	464 399 081 €	421 723 652 €	95,0%	90,8%
<i>Capital de la dette</i>	153 000 000 €	153 000 000 €	151 728 373 €	99,2%	99,2%
<i>Hors capital de dette</i>	291 113 600 €	311 399 081 €	269 995 279 €	92,7%	86,7%

Mouvements réels, hors gestion active de la dette

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,8 % par rapport au BP 2020. Cette évolution a été portée une nouvelle fois par les avancées favorables sur la péréquation horizontale portées via l'ADF et qui ont permis de dynamiser les recettes de fonctionnement. Pour mémoire, la réforme des fonds qui n'était pas encore stabilisée au moment du vote du BP n'avait pas été inscrite. Elle représente +22,85 M€ net des versements aux fonds qui ont dû être intégrés en cours d'année.

En dépenses de fonctionnement, l'exécution à hauteur de 99,8 % du BP 2020 s'explique principalement par l'impact de la crise sur le RSA. Hors dette et hors RSA, les crédits ont été réalisés à hauteur de 98,7 % sur BP. Il convient en effet de rappeler que l'année 2020 était la première année où la majorité a pu budgéter 12 mois de RSA au BP compte tenu de la situation financière redressée.

Les dépenses d'investissement hors dette affichent un taux de réalisation de 92,7 % sur BP, soit un très bon niveau d'exécution, et ce malgré l'impact que la crise sanitaire a pu avoir sur les chantiers, engendrant des retards, ou obligeant à modifier les modalités de travail.

Les recettes d'investissement hors cessions immobilières ont été réalisées à 82,1 %.

Cette stabilité n'a pas empêché des mouvements en cours d'année, notamment pour adapter l'action de la Collectivité aux effets de la crise sanitaire

Voté le 28 septembre 2020, le Budget Supplémentaire (BS), a permis d'intégrer les répercussions de la crise, tant en dépenses qu'en recettes : régularisation des achats de fournitures sanitaires réalisés dans l'urgence (masques, gants, solution hydroalcoolique, etc.) et inscription d'une enveloppe complémentaire pour les achats à venir dans l'année (15 M€), financement des mesures d'accompagnement adoptées en faveur des Nordistes, des agents et des partenaires de la Collectivité (16,4 M€). Il porte également l'inscription au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 680 M€ (+20 M€ par rapport au Budget Primitif), en raison notamment de l'arrêt des sanctions pendant le confinement, et l'augmentation des dépenses dédiées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour 12,1 M€ qui s'explique par

l'attribution de primes Covid-19 (5,3 M€) et par la croissance continue de ces dépenses compte tenu notamment de la démographie du Département (6,8 M€).

Le résultat de fonctionnement cumulé intégrant le résultat reporté de 2019 (+175,24 M€) a été en partie affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (94,11 M€) permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 81,14 M€.

Dans le cadre de la crise sanitaire, cet excédent de fonctionnement a permis à la Collectivité de conserver sa capacité à investir (13 M€ d'autofinancement) sans recours supplémentaire à l'emprunt (-2,2 M€ par rapport au Budget Primitif (BP)). Les dépenses d'équipement ont ainsi été portées à 301,9 M€, soit une augmentation de 11 M€ par rapport au BP.

Ces dépenses d'équipement supplémentaires permettaient notamment : le renforcement des moyens dédiés au secteur social (+9,7 M€), la montée en puissance d'une part des systèmes d'information en lien avec la période de confinement (achat de postes informatiques, de téléphones portables, etc.) (+3,8 M€) et d'autre part du dispositif Collèges numériques (+2,4 M€), l'augmentation de la subvention d'investissement versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), portée à 6 M€.

La Décision Modificative N°1 (DM1) a été adoptée le 16 novembre 2020. Elle a permis principalement de procéder aux ajustements nécessaires de fin d'année essentiellement pour des besoins des ressources humaines, la restructuration du Forum et le Fonds « COVID Relance Hauts-de-France » pour l'aide aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La Décision Modificative N°2 (DM2), sans impact budgétaire, a été adoptée le 14 décembre 2020 (modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE)).

Le tableau ci-dessous rappelle les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2020	Réel	2 672 965 246 €	2 882 704 961 €	744 113 600 €	534 373 885 €
	Ordre	226 739 715 €	17 000 000 €	60 920 300 €	270 660 015 €
	Total	2 899 704 961 €	2 899 704 961 €	805 033 900 €	805 033 900 €
Budget supplémentaire	Réel	36 617 330 €	49 571 310 €	104 890 817 €	91 936 837 €
	Ordre	12 953 980 €	0 €	0 €	12 953 980 €
	Total	49 571 310 €	49 571 310 €	104 890 817 €	104 890 817 €
Décision Modificative n°1	Réel	5 500 000 €	918 539 €	9 500 000 €	14 081 461 €
	Ordre	-4 581 461 €	0 €	0 €	-4 581 461 €
	Total	918 539 €	918 539 €	9 500 000 €	9 500 000 €
Décision Modificative n°2	Réel	0 €	0 €	0 €	0 €
	Ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits Votés 2020	Réel	2 715 082 576 €	2 933 194 810 €	858 504 417 €	640 392 183 €
	Ordre	235 112 234 €	17 000 000 €	60 920 300 €	279 032 534 €
	Total	2 950 194 810 €	2 950 194 810 €	919 424 717 €	919 424 717 €